

Les alternatives au chauffage mazout

Rénovons
mieux

pour vivre
mieux



Wallonie
énergie
Guichets

Les Guichets Energie Wallonie

- **16 bureaux en Wallonie**
- **Consultants de formation technique**
- **Information neutre, personnalisée et gratuite à destination des particuliers**
 - **Conseils techniques (choix technologiques, performances des installations) et administratifs (PEB, Primes, exigences réglementaires)**
 - **Conseils appliqués**
 - **Simulation fournisseurs d'énergie, analyse des consommations**
 - **Suivi des dossiers Mébar**



Aides et primes

- ✓ Primes chauffages sans audit
- ✓ Primes habitations (avec audit)
- ✓ Primes toitures et petits travaux (sans audit)
- ✓ Subvention Mébar
- ✓ Prêt 0%
- ✓ Fond PAPE ?
- ✓ Prêt via le CPAS ?
- ✓ Primes communales, provinciales ?
- ✓ Primes habitats permanents



Primes Habitation

- ✓ Réalisation d'un audit Logement
- ✓ Bâtiment **>50% logement**, situé en Wallonie
- ✓ Bâtiment de plus de 15 ans
- ✓ Majeur et avoir un droit réel sur le bâtiment (propriétaire, usufruitier, copropriété,...)
- ✓ Respecter l'une des conditions d'occupation suivante :
 - Occupation personnelle pendant 5 ans
 - Location avec respect de la grille des loyers pendant 5 ans
 - Location via agence immobilière sociale pendant 9 ans
 - Mettre à disposition gratuitement à un parent ou allié jusqu'au 2^{ème} degré pendant 1 an
- ✓ Travaux réalisés par entreprise



Plafond: max
90% des
investissements
éligibles

A) Appareils de chauffage et ECS

PAC Chauffage/combinée	1500 € - 9000 €
Chaudière biomasse	1800 € - 10800 €
Poêle biomasse local	400 € - 2400 €
Chauffe-eau solaire	1050 € - 6300 €
PAC ECS (boiler thermo)	700 € - 4200 €

ATTENTION:
appareils
éligibles !
Energie.wallonie.be

B) Amélioration des systèmes chauffage et ECS

- ✓ Isolation des conduites
- ✓ Installation circulateur
- ✓ Isolation d'un ballon de stockage
- ✓ Remplacement ballon de stockage
- ✓ Placement de vannes thermostatiques
- ✓ Placement thermostat d'ambiance

C) Mise en conformité de l'installation gaz





PAC Chauffage/combinée	1500 € - 9000 €
Chaudière biomasse	1800 € - 10800 €
Poêle biomasse local	400 € - 2400 €
Chauffe-eau solaire	1050 € - 6300 €
PAC ECS (boiler thermo)	700 € - 4200 €

Primes chauffage et ECS sans audit

- ✓ "Temporaire" : jusque fin 2025
- ✓ Montants et conditions techniques identiques aux primes Habitation, travaux par entreprise
- ✓ Conditions "administratives" différentes
- **Pas d'audit préalable**
- **Pas de condition d'ancienneté** --> prime accordée aux nouveaux logements
- **Demande introduite dans les 8 mois** de la facture finale

ATTENTION:
appareils
éligibles !
Energie.wallonie.be

**Plafond: max
90% des
investissement
s éligibles**



Primes toitures et travaux Max 6000 € TVAC

- ⚠ Pas de limite de facture pour la toiture
- 🌈 Vise surtout l'isolation toiture/combles et des petits travaux ponctuels
- 🌈 Logement de plus de 15 ans
- 🌈 Pas d'audit, mais passage d'un estimateur préalable pour certaines travaux (gratuit)
- 🌈 Certains travaux peuvent être réalisés soi-même
- 🌈 Travaux élargis (égouttage, **cheminée**, escalier, eau potable...)



Primes toitures et travaux Max 6000 € TVAC

Amélioration des systèmes chauffage et ECS

- ✓ Isolation des conduites
- ✓ Installation circulateur
- ✓ Isolation d'un ballon de stockage
- ✓ Remplacement ballon de stockage
- ✓ Placement de vannes thermostatiques
- ✓ Placement thermostats d'ambiance

- ✓ Gainage cheminée



Plafond: max
90% des
investissements
éligibles



078 158 008

≤ 2 enfants

www.swcs.be

071 207 711

> 2 enfants

www.flw.be

Rénopack/Rénoprêt (prêts à 0%)

= Prêt à tempérament de 1.000 € à 60.000 € remboursable en 30 ans maximum

Le Rénopack

Prêt à tempérament à **taux zéro %**, **avec audit** (*sauf exceptions*) et primes comprises pour financer des travaux de rénovation ou réaliser des investissements économiseurs d'énergie.

Le Rénoprêt

Prêt à tempérament à **taux zéro %**, **sans audit, ni prime**, pour financer des travaux de rénovation ou réaliser des investissements économiseurs d'énergie





Mebar II
Mebar II

Prime Mébar (réforme 2022)

- Subside de **2000 € - (4000 €)** – payé directement à l'entrepreneur
- Pour les ménages à bas revenus (plafond des revenus: **RIS + 30%**)
- -> RIS (indexation 1^{er} mai 2024) : 1741,29 €/mois pour les ménages; 858,97 €/mois pour les isolés; 1288,46 €/mois pour les cohabitants
- Travaux visant une **utilisation rationnelle de l'énergie** (ex: isolation, placement d'un poêle...)
- Dossier initié par le CPAS et suivi par les Guichets Energie Wallonie (appel d'offre, commande, suivi et vérification des travaux)



Aides et primes

	Primes chauffage sans audit	Primes toitures et petits travaux	Primes habitations (primes avec audit)	Prêts 0 % (rénopack, rénoprêt)	Subvention Mébar
Chaudière pellets		Accessoires			
Chaudière gaz		Accessoires			
Poêle à bois		Accessoires			
Poêle à pellets		Accessoires			
Poêle gaz		Accessoires			
PAC Air-sol/eau		Accessoires			
PAC Air/Air					
Poêle hydro		Accessoires			



Sortir du mazout mais comment ?

Différentes possibilités existent : par foyer indépendant

- ✓ Poêle gaz cheminée
- ✓ Poêle gaz ventouse
- ✓ Poêle charbon
- ✓ Poêle pellets
- ✓ Poêle bois
- ✓ PAC Air/Air
- ✓ Accumulateurs électriques



Sortir du mazout mais comment ?

Différentes possibilités existent : par chauffage central

- ✓ Chaudière gaz à condensation
- ✓ Chaudière pellets
- ✓ Poêles biomasse hydro
- ✓ Les pompes à chaleur Air/eau ou sol/eau



© Ökofen



Sortir du mazout mais comment ?

MAIS PAS TOUTES ADAPTEES :

- ✓ **Au budget**
- ✓ **Aux caractéristiques du logement**
- ✓ **Quid de l'eau chaude sanitaire**
- ✓ **Aux critères personnels du ménage**
- ✓ **L'occupant est locataire**
- ✓ **...**

=> Au cas par cas ...



Choisir la solution adaptée à son projet

- ✓ Quels sont les besoins en chaleur de mon habitation ?
- ✓ Possibilité de travailler à basse température ?
- ✓ Chauffage local ou central ? Cheminée ?
- ✓ Production ECS avec le même appareil ?
- ✓ Accès privilégié à un combustible ?
- ✓ Quelle place de stockage (int. et/ou ext.) ?
- ✓ Quel degré d'automatisation voulu ?
- ✓ Quels critères personnels importants ?
- ✓ Quel budget ?
- ✓ Accès à des aides et primes ?



Exemple 1 : remplacement poêle mazout

Situation actuelle

Poêle à mazout

ECS : boiler électrique
Demandeur : Locataire

Chauffage
local ou
centralisé ?

PAC hybride (€€€€)

Chaudière pellets (€€€ à €€€€)

Chaudière gaz (€€)

Propane

Naturel (ville)

PAC (€€€)

Poêle biomasse hydro (€€)

Poêle à bois (€)

Poêle pellets (€)

Poêle gaz (€)

PAC air/air (€€)

05/2024

● MAZOUT chauffage Extra	8,40
● PROPANE (vrac)	9,89
● BOIS Pellets (vrac)	7,09
● BOIS Pellets (sac)	7,43
● BOIS Plaquettes	4,42
● BOIS Bûches	7,15

Financement via
subvention Mébar et
supplément de 200 € pris
en charge par le
demandeur

Exemple 2 : remplacement chaudière mazout

Situation actuelle

Chaudière mazout
ECS via chaudière
Propriétaire

Chauffage
local ou
centralisé ?

PAC hybride (€€€€)

Chaudière pellets (€€€ à €€€€)

Chaudière gaz (€€)

Propane

Naturel (ville)

PAC (€€€)

Poêle biomasse hydro (€€)

Poêle à bois (€)

Poêle pellets (€)

Poêle gaz (€)

PAC air/air (€€)

- Financement via double subvention Mébar et supplément pris en charge par un tiers (+- 2055 €)
- Citerne aérienne en location achat via le fournisseur
- ECS instantanée

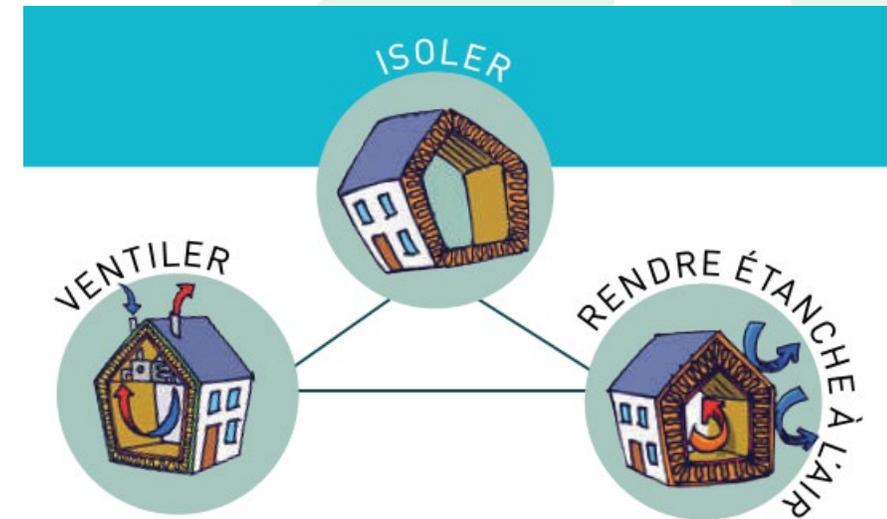
05/2024

● MAZOUT chauffage Extra	8,40
● PROPANE (vrac)	9,89
● BOIS Pellets (vrac)	7,09
● BOIS Pellets (sac)	7,43
● BOIS Plaquettes	4,42
● BOIS Bûches	7,15

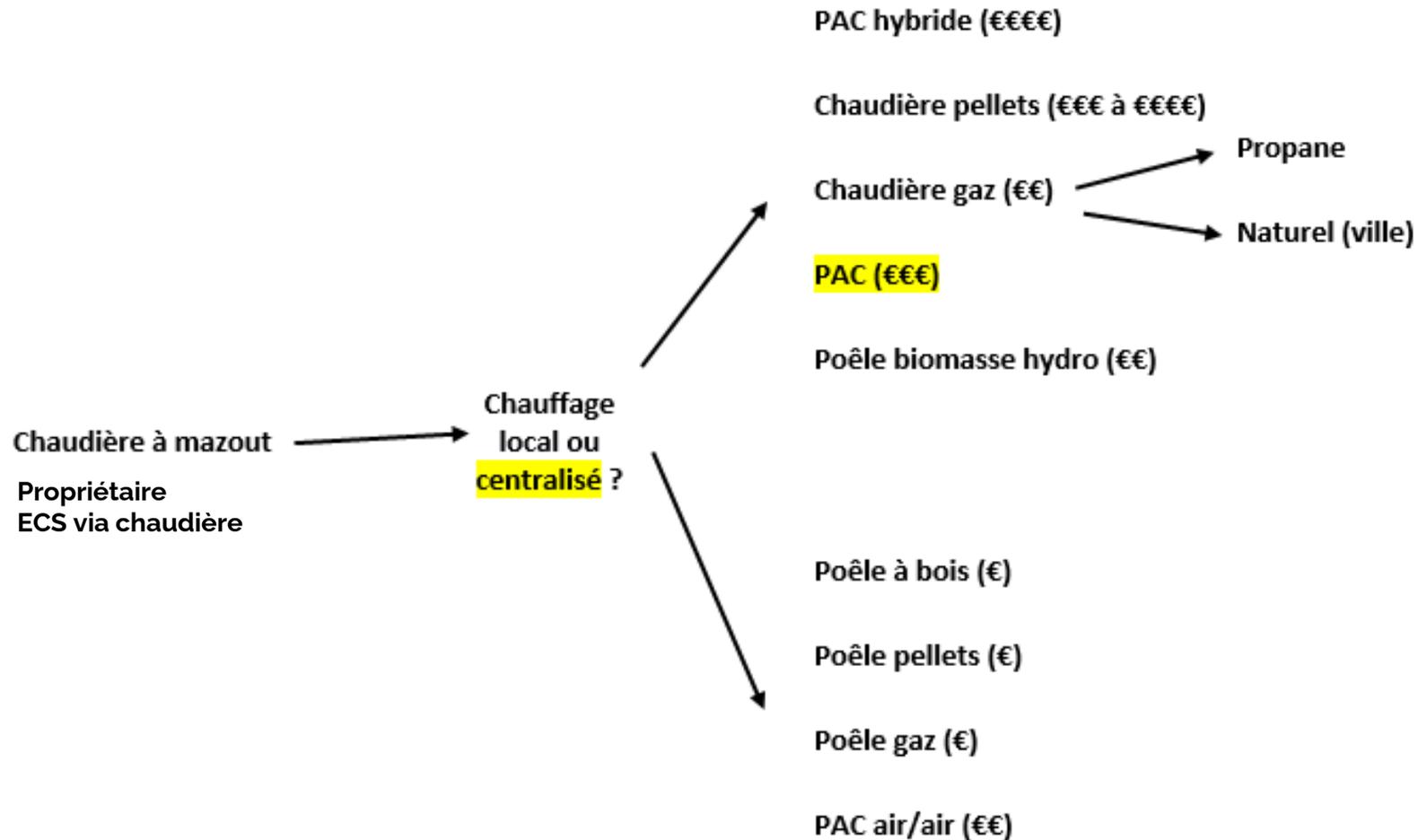


Ne pas oublier l'isolation, l'étanchéité à l'air et la ventilation du logement !

- ✓ Diminue les consommations et donc les factures
- ✓ Augmente le confort
- ✓ Plus de possibilités pour le choix du système de chauffage



Exemple 4 : remplacement chaudière mazout



- Financement via subvention Mébar impossible
- Primes chauffage sans audit + Rénopack => prime de 9000 € en R1
ATTENTION cond. Rénopack !



Que faire de l'ancienne citerne à mazout ?

Citerne < 3000 litres : Pas de réglementation

Mais il est conseillé de suivre les mêmes démarches que pour les citernes de 3000 litres

Citerne > 3000 litres : Réglementation !

- Technicien agréé
- Pomper
- Dégazer
- Nettoyer
- Retirer ou inerter
 - => in4fuels.be (informazout)
 - => Entreprise spécialisées

Fuites => www.promaz.be



Merci de votre attention

Plus d'infos :
www.energie.wallonie.be

Consultant : Julien Galerin

